L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 26 AOUT 1893. 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI, 26 AOUT 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons, vendredi, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1892-93 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, les cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

L'enlèvement des immondices.

La Nouvelle-Orléans est une des villes les plus vastes, sinon les plus populeuses du globe. Ni en Europe, où les maisons des grandes cités, serrées les unes contre les autres, sont de véritables fourmilières d'êtres humains, où il n'est pas plus possible que permis de perdre un pouce de terrain; ni en Amérique, pays nouveau, où les premiers habitants ont pu s'établir, à l'aise, sur d'immenses espaces, et disposer du terrain qu'ils avaient sous la main, sans compter ni mesurer, on ne trouverait de centres aussi étendus, avec une population aussi restreinte. Nos rues courent en tous sens, à perte de vue et atteignent des distances énormes. Vous croiriez à une population d'au moins un million et demi d'âmes. Notre métropole ne compte, cependant, que 250,000 habitants, en supposant qu'elle arrive à ce chiffre. C'est ce qui explique les difficultés que l'on trouve à l'entretenir convenablement. Le nombre de ses contribuables ne répond pas à la longueur interminable de ses chaussées. Pour obtenir, chaque année, les sommes nécessaires à cet entretien, il lui faudrait un budget double de celui dont elle peut disposer—sans compter que les prix de la main-d'œuvre sont, chez elle, très élevés, et ceux des transports de toutes sortes, exorbitants. De là, le sentiment d'impuissance qu'éprouvent ceux qui ont charge de sa voirie, et le relâchement qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions. Est-il étonnant que, le politicianisme aidant, et l'amour du gain se mettant de la partie, il se soit glissé tant de négligences répréhensibles, tant de coupables abus, dans cette branche de l'administration? Ne conçoit-on pas qu'elle soit discréditée et que la population, aussi bien que le Conseil de Ville, se soit, enfin, décidée à se passer de ses services?

Sous l'impulsion du Bureau de Santé, qui, chargé de la salubrité publique, est, sans cesse, aux aguets, et ne manque jamais l'occasion d'être utile à notre communauté, nos administrateurs—maire, aldermen et autres—ont résolu d'en revenir au système des contrats, d'adopter les propositions qui leur étaient faites par la compagnie Soulieder.

Après avoir fourni une forte caution qui répond de la fidèle exécution de leur contrat, les nouveaux entrepreneurs sont tenus d'enlever les immondices, régulièrement, d'une façon efficace, et avec un matériel qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la propreté et de la salubrité. Ils travaillent sous l'inspection et la direction constante de ce Bureau, qui a tout droit sur eux, qui doit signaler leurs infractions, les défectuosités de leur œuvre, et les dénoncer aux autorités locales, qui agiront en conséquence. En cas d'infidélité ou de négligence, la caution est là qui répond pour eux. Ce sont là, ce nous semble, des garanties sérieuses et de nature à inspirer la confiance.

On nous dit, déjà, que le contrat est onéreux pour la ville; que l'enlèvement des immondices, d'après le nouveau système, coûtera beaucoup plus qu'auparavant. Cela est possible, mais si le service est bien fait, dans des conditions sanitaires convenables, nous n'aurons, certes pas, à nous plaindre. Nous payions, jusqu'ici, de $110,000 à $120,000 un service déplorable, qui ne faisait pas la moitié de la besogne à laquelle il s'était engagé, et ne méritait réellement pas la moitié de la somme qu'il nous faisait débourser.

Y a-t-il, au fond de tout cela, une affaire véreuse—un "job", comme on l'a dit? Cela est dans l'ordre des choses possibles. Ce ne serait pas la première fois que la ville serait la victime de tripotages de ce genre, mais l'intervention constante du Bureau de Santé nous rassure; il est composé d'hommes aussi éclairés qu'honorables, et son passé, dont nous avons le droit d'être fiers, nous répond de son avenir.

En tout cas, il est impossible que le nouveau service se fasse aussi mal que celui qui cesse d'exister. Quoi qu'il arrive, nous n'aurons pas beaucoup à y perdre. Il y a, d'ailleurs, dans le contrat, une clause qui permet aux autorités de l'annuler et de reprendre leur liberté. Si, avec de pareilles conditions, il était encore permis de tromper la population et de frauder les contribuables, il ne serait plus possible de compter sur rien; il faudrait abandonner la partie, désespérer de tout, fermer les yeux et se laisser glisser, avec résignation, sur la pente qui conduit à l'abîme.

VIEIL ARGENT OXYDÉ.—Voici les procédés les plus courants. Trempez les objets à oxyder dans un des bains suivants: sulfure de potasse chaud; sulfhydrate d'ammoniaque chaud; sulfhydrate d'ammoniaque où vous ajouterez un dixième de perchlorure de fer (chaud); extrait concentré d'eau de javel; ou un bain composé d'égale partie de sulfate de cuivre et de sel ammoniaque dans de fort vinaigre.

Ne laissez tremper les objets dans ces bains que le temps nécessaire pour obtenir la nuance désirée, pour tous les bains sulfureux. Si vous voulez obtenir des surfaces bien blanches, passez légèrement dessus un tampon trempé dans une dissolution de cyanure de potassium, vous aurez les reliefs blancs et les fonds oxydés.

Pour les pièces argentées légèrement, il faut avoir soin de ne pas faire les bains trop forts, car alors l'argenture disparaîtrait et vous auriez le cuivre à nu.

Avoir soin de passer à l'eau plusieurs fois même les objets sortant des bains et bien sécher; le cyanure de potassium étant un poison violent, éviter de le toucher avec les mains si vous avez des coupures ou écorchures.

Philosophie fin de siècle.

—Comment! tu épouses une danseuse de l'Opéra?

—Oui, j'ai voulu une femme de foyer.

Le capt. Saml. R. Poitevent.

Nous pensions—et nous venons d'acquérir la certitude—que la nomination du capitaine Saml R. Poitevent au poste d'agent spécial du Bureau des terres du gouvernement ("general land office") ferait sensation dans la paroisse St-Tammany. L'élu des autorités fédérales y est, en effet, très connu et y compte de nombreux amis. Il y réside depuis plusieurs années et a rempli, pendant sept ans, les devoirs de surintendant de l'"East Louisiana Railroad", à l'établissement duquel il a travaillé, et dont son frère, M. John Poitevent, est co-propriétaire.

M. Sam. Poitevent est né à Gainsville, Etat du Mississipi, en 1852. Il a été capitaine de bateaux à vapeur sur le lac Pontchartrain, dans le Mississippi Sound, et "licensed master of Ocean steamers", avant d'entrer dans la carrière qu'il suit en ce moment. Il a toute la vigueur et possède toute l'expérience qu'exige la tâche ardue qu'il a acceptée. Il est "timber agent", ce qui veut dire, si nous ne nous trompons, qu'il devra inspecter et sauvegarder, dans une vaste région qui ne lui est pas encore assignée, les bois de construction qui appartiennent aux Etats-Unis, que ceux-ci ont toujours fort appréciés et apprécient bien davantage à cette heure, en vue de la formidable marine de guerre qu'ils sont décidés à se donner le plus tôt possible.

Le nouveau "timbir agent" est un des héros du 14 septembre 1874. Ses anciens compagnons d'armes ont conservé de lui un souvenir aussi affectueux que flatteur.

LOUISIANE.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 19 août:

Nos planteurs s'accordent à dire que la canne est de toute beauté; mais les pluies ont fait beaucoup de mal au coton. En plusieurs endroits, notamment, sur l'habitation Silvery, les chenilles ont fait leur apparition et commencé leur ravage.

Le *Voice*, Arabi P. O., paroisse St-Bernard, du 19 août:

Nos planteurs sont maintenant occupés à couper leur riz. Les pluies les ont beaucoup contrariés dans leurs travaux. Du reste, on a peu semé de riz, cette année, et la récolte ne sera pas abondante.

Il en est de même pour les patates douces. Chacun n'en a planté que pour sa consommation. On n'a pas voulu la cultiver en grand, pour l'exploitation, persuadé que la vente n'en serait pas heureuse.

Le *Louisiana Review*, Nouvelle-Orléans, du 23 août:

Dans la paroisse Acadie on a commencé la coupe du riz. Cette paroisse a produit, l'an dernier, 600,000 barils de riz brut, ou près d'un tiers de toute la récolte de l'Etat.

—Le *Mentor*, de la paroisse Bossier dit que si le gommier et le cotonnier qui pullulent dans cette paroisse, étaient coupés et que l'on voulût bien les travailler comme les arbres de nos pinières, on en ferait d'excellentes boîtes, de superbes manches pour les instruments aratoires, pour la houe, par exemple. Cette industrie donnerait de l'emploi à des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants et rapporterait au pays des milliers de dollars. On pourrait construire avec ce bois de très solides caisses à claire-voie, pour l'expédition des produits de jardinage et de la petite ferme.

—La *Sentinelle*, de la paroisse Concordia, annonce qu'une partie de la population de la "Little River," dans le voisinage de la paroisse Catahoula, émigre et se transporte au Texas. La raison de ces émigrations n'est autre que la série d'inondations qui se sont succédé, depuis plusieurs années, dans cette région, qui est aussi délicieuse que fertile.

Nous ne pouvons que déplorer ces départs.

Nos marécages vont devenir déserts. Quand et comment les repeuplera-t-on?

—Nous lisons dans l'*Echo*, de Lac Charles, paroisse Calcasieu:

Nous apprenons avec plaisir que notre population de bucherons commence à s'occuper de fermage, et qu'elle ne veut plus faire du bois de flottaison qu'à ses moments perdus.

Depuis plusieurs années, le métier devient de plus en plus difficile, de moins en moins rémunérateur.

Les ventes se faisaient, auparavant, à un crédit de soixante, quatre-vingt-dix et cent-vingt jours. Les billets étaient aisément acceptés, escomptés par les banques. Les marchands les prenaient également. C'était pour eux une garantie suffisante et ils avançaient volontiers les provisions que leur demandaient les porteurs de ces papiers. Maintenant, le bucheron est obligé d'accepter, en échange de ses produits, des billets à échéance de quatre, six et neuf mois. C'est un papier qui n'est plus d'aucun usage. Il est donc très heureux que les hommes qui font ce rude métier commencent à s'occuper d'une industrie d'un rapport plus rapide et plus certain, telle que le fermage. Elle leur assure au moins la nourriture et l'entretien, en retour de leurs travaux et des privations qu'ils s'imposent.

—Nous lisons dans le *Capital Item* que le chemin de fer de la Vallée est sur le point d'abandonner la voie qui longe le fleuve, et va en construire une autre qui traversera Bâton Rouge, suivant à peu près la ligne qu'avait adoptée jadis, le chemin qui portait le nom de "Backbone Road". La Compagnie a cru devoir prendre ce parti, parce que, chaque année, après les grandes eaux, il se produit de grandes excavations sur Front Street.

—La "Plaquemine Lumber and Improvement Co.", qui avait récemment fermé et arrêté sa scierie, vient de reprendre ses travaux, lundi dernier. Elle paie ses ouvriers en nature.

—Le bayou Lafourche a tellement baissé, que toute navigation à vapeur y est devenue impossible.

—Grande Terre, sur laquelle sont construits le Fort Livingston et le Phare du Gouvernement, a été achetée par vingt-cinq personnes, qui veulent en faire un rendez vous d'été. Leur intention est de diviser le terrain en lots de trois cents pieds de face sur cinq cents de profondeur, et d'y installer des cottages. Les bains y sont aussi bons que ceux de Grande Ile, qui sont les meilleurs de toute la côte du Golfe.

Les assessements de la paroisse Morehouse se sont accrus, cette année, de $140,310. Le village de Bastrop a augmenté d'une valeur de $22,600.

Les cultivateurs d'oranges de la paroisse Plaquemine se sont réunis à Buras, dimanche dernier, dans le but de former une association dite "Orange Growers Union." Un bureau de directeurs a été nommé, séance tenante.

—Le Bureau des Levées du District de la Rivière Rouge, de l'Atchafalaya et du Bayou Bœuf, va faire exhausser les levées de Hudson, Ben Lewis et de Tramway, à Conellas, paroisse Avoyelles; d'Egg Bend, de Big Bend et de Winn, ainsi que la levée de Dickey, dans la paroisse St-Landry.

—La banque de St-Martinville a commencé ses opérations la semaine dernière. La fabrique d'huile de la même localité, va recommencer ses travaux.

—Le *Vindicator*, de la paroisse Ste-Marie, dit que la récolte de cannes est si abondante, que l'on doute que les grandes usines qui y sont établies, puissent tout travailler, cette année.

Une de ces usines, dit-on, a refusé plusieurs centaines d'acres, parce qu'elle en avait déjà plus qu'il ne lui en fallait, pour toute la saison de la roulaison.

Nous ne croyons pas ce rapport très exagéré.

La canne, dans notre paroisse, est de 25 pour cent plus lourde qu'elle ne l'a jamais été, dans le passé.

Il n'y a pas d'infection scrofuleuse qui puisse résister au pouvoir purifiant de la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

L'ŒIL DE VERRE
—DE MON—
FIANCE.

I

Il était grand, brun, à mon goût, charmant en tout point.

La veille au soir, nous nous étions promenés pour la première fois dans l'allée tournante du parc; l'avenue bien droite, qui s'étendait sous les fenêtres de la maison, avait été jusque-là seule témoin de toutes nos confidences.

J'aimais fort cette avenue, avec ses chênes espacés, des bancs pour causer très à l'aise, l'herbe verte tout autour, et au fond, quand on s'éloignait un peu, les grands carreaux vitrés des fenêtres, qui semblaient, au soleil couchant, de bons gros yeux ouverts et tout souriants de notre bonheur.

—Promène-toi avec M. de Valente dans l'avenue, Angèle, m'avait dit ma mère, au commencement de nos fiançailles; les allées du parc sont tout ce qu'il y a de plus humide.

Et je me promenais dans l'avenue, résistant doucement à Raoul—il s'appelait Raoul—qui, lui, paraissait avoir, je ne sais pourquoi, une préférence marquée pour les allées couvertes.

—Maman dit que les allées sont humides: restons ici, n'est-ce pas?

J'avais une voix charmante, un regard et un sourire qui ne l'étaient pas moins; il ne songeait plus à insister.

Ce soir-là, cependant, ma tête était à l'envers, mon cœur affreusement serré: il devait partir le lendemain pour aller chercher je ne sais plus quel papier nécessaire à notre mariage.

Huit jours sans le voir! Comment pourrais-je vivre? Et lui, profitant de mon trouble, m'avait fait prendre l'allée humide, qui, du reste, malgré sa mauvaise réputation, paraissait aussi sèche que possible.

—Mon Angèle, vous n'allez pas m'oublier pendant ces huit jours?

—Vous oublier!....ah!....

J'aurais levé les mains au ciel, pour le prendre à témoin que semblable chose ne pouvait arriver, s'il ne les avait tenues très-serrées dans les siennes; mais je ne me perdais guère, ordinairement, dans les protestations sentimentales: ma vivacité ne me le permettait pas, et cette fois, pas plus que les autres, je n'en restais là.

—Raoul, vous m'aimez, n'est-il pas vrai? Eh bien! je veux vous dire tous mes défauts: je serai plus tranquille, si vous les savez d'avance; vous les verriez tôt ou tard. Ecoutez. D'abord, je suis très-volontaire: je ne vous céderai pas, il faut en prendre votre parti: puis, vive comme la poudre, je tape du pied, je crie, je pleure même quelquefois; heureusement, cela se passe vite. Ensuite, coquette comme toutes les femmes.... Vous ne serez pas jaloux, j'espère?.... Et puis, quoi encore?.... Je ne vois pas trop.... Un peu gourmande, peut-être, pas méchante, pas menteuse.. Je ne trouve plus rien; voilà pour le moral.... Quant au physique, qu'est-ce que je puis avoir?.... Il faut que vous le sachiez aussi.... Ah! un de mes ongles n'est pas tout à fait pareil aux autres; regardez, cela n'est pas trop laid, il me semble.

Et, dégageant ma main, je lui montrais un petit ongle rose, un peu plus carré que les autres, une bizarrerie très-innocente de la nature: Raoul, en riant, voulut l'embrasser, mais je retirai ma main.

—J'ai aussi une dent de sagesse qui me manque et qui me manquera toujours, hélas!.... Je ne serai jamais parfaitement sage.... On a dû l'enlever, cette dent, parce qu'elle poussait trop tôt.... A votre tour, monsieur, confessez-vous.

Raoul, visiblement embarrassé, se taisait.

—Allons! un peu de courage! Je ne vous gronderai pas, soyez tranquille. Je ne connais pas vos défauts, mais vous en avez, c'est sûr: d'abord, vous êtes myope, puisque vous portez toujours un monocle.... Mais pourquoi un monocle au lieu d'un lorgnon? Vous y verriez bien mieux, il me semble. Maman dit que ce carreau dans l'œil vous fait faire une drôle de grimace; moi, je ne le trouve pas; vous me plaisez beaucoup comme cela.... Cependant, ôtez ce verre, que je voie comment vous êtes, sans avoir la figure de travers.

D'un petit geste doux, j'avais pris le cordon du monocle; Raoul arrêta ma main.

—Non, ma petite Angèle, laissez le; sans lui, je ne vous verrais plus; je suis myope, très-myope, c'est vrai, et je veux vous voir, Angèle, car vous êtes la joie de mes yeux.

Et alors, avant que j'aie eu le temps d'y songer, il m'avait prise, attirée vers lui et couvrait mes yeux et mes cheveux de baisers.

—Raoul, c'est mal, c'est très mal, ce que vous faites!.... Je ne veux pas cela!

—Comment! c'est mal!.... est-ce que vous n'êtes pas ma fiancée, ma petite femme chérie?

—Quand je serai votre femme, ce sera différent; laissez-moi aller: je ne reste pas ici; il fait trop noir sous ces arbres.

Je m'échappai en courant vers l'avenue.

II

Le lendemain, il était parti! quel affreux moment que ce départ!

Là, debout sur le perron, j'avais détourné la tête pour ne pas voir Joannès, notre cocher rassembler ses guides, les chevaux se soulever ensemble, la victoria s'ébranler.... pour ne pas voir, en un mot, qu'on me l'enlevait!....

Papa l'avait accompagné à la gare; maman et moi nous déjeunions en tête-à-tête.... C'était glacial!.... Maman mangeait comme à l'ordinaire, ce qui me paraissait étrange; moi, je ne prenais un peu de nourriture que pour me soutenir, et encore avec bien de la peine: chaque morceau me restait dans la gorge.

Tout-à-coup, au milieu du déjeuner, Justine, la femme de chambre, ouvrit la porte.

—Madame, M. de Valente a oublié dans sa chambre son œil de verre: faut-il le lui envoyer?

Le ciel se serait entr'ouvert, laissant choir sur la table le soleil et la lune, que je n'aurais pas ressenti un choc plus fort; la fin du monde n'aura peut-être rien de semblable; je répétais avec horreur:

—Son œil de verre, Justine?

—Oui, mademoiselle; il est sur sa toilette.

Maman avait pâli, mais était restée très calme.

—C'est bien, Justine, retirez vous; nous verrons s'il est nécessaire de le lui envoyer.

Je n'avais que deux alternatives: m'évanouir ou éclater en sanglots convulsifs; je pris ce dernier parti.

—Maman, maman, il a un œil de verre!....Mon Dieu, est-ce possible?.... Que c'est affreux!....Je ne m'en consolerai jamais!....je vais en mourir de chagrin!

—Calme-toi, mon enfant, calme-toi; c'est ridicule de se mettre dans un état pareil....Ce monsieur nous a attrapés, voilà tout....Je lui trouvais, à vrai dire, quelque chose de fort étrange dans le regard.

Maman s'était levée; je sanglotais sur son sein.

—Pourquoi ne me l'a-t-il pas dit, moi qui lui ai avoué tous mes défauts, et l'ongle, et la dent arrachée, et la colère, tout, tout!.... Mon Dieu! que je suis donc malheureuse!.... Et, hier soir, il s'est écrié: "Vous êtes la joie de mes yeux!"; il aurait dû dire: "Vous êtes la joie de mon œil!"...... Ah! c'est affreux, affreux!

—Allons, tais toi; ne pleure pas comme cela; je te dis que c'est ridicule; n'y pense plus, essaie de te calmer.... Mais il est bien désagréable que les choses aient été aussi loin!......à huit jours du mariage, alors que tout était prêt... Enfin, il vaut mieux que nous nous en soyons aperçus à temps!

J'écoutais à peine; une question me brûlait la gorge.

—Alors, il a un œil de rechange, maman?.... et on met probablement celui qui a servi dans l'eau, pour le rafraîchir?

Maman était horriblement agacée.

—Je n'en sais rien; je n'ai jamais connu personne dans l'intimité qui eût un œil de verre, et je ne tiens pas à savoir comment cela se passe!

Elle continua encore, en monologue, comme pour elle:

—C'est agréable, tout ce trousseau marqué avec un V! Cette initiale, jamais nous la retrouverons. Mon pauvre mari n'en fait pas d'autres! Il s'était entiché de ce monsieur, à première vue. C'était une perfection, des renseignements excellents, de ses maîtres, de son colonel, que sais-je?.... Voilà bien les hommes! il ne faut jamais s'en rapporter à eux!.... C'est une jolie découverte maintenant!.... Oui, je lui trouvais quelque chose d'extraordinaire, moi, à ce personnage; il ne me plaisait pas.... Et j'avais bien raison!

J'avais relevé un peu la tête; la vision de l'œil de verre me regardant du fond de sa cuvette me troublait profondément encore, mais une autre vision très-douce venait aussi me trouver: je revoyais mon fiancé, si bon, si tendre; j'entendais tous nos projets pour l'avenir, tous nos plans à deux, et tout-à-coup, il me sembla être à la veille au soir: une pluie de baisers venait s'abattre sur mes cheveux. Je ne les avais pas racontés à maman, ces baisers là, mais je sentis que j'aimais Raoul avec son œil unique et que rien ne me le ferait abandonner. Et, alors, tout mon courage me revint.

—Maman, m'écriai-je, je suis sûre qu'il a dû perdre l'œil d'une façon honorable, magnifique! C'est une blessure dont il doit être fier: en sauvant quelqu'un dans un incendie peut-être, en se dévouant, c'est sûr. Il est si bon, il a de si nobles sentiments. Je comprends bien que cela lui coûte un peu à avouer, mais......

—Qu'est-ce que tu dis? Es-tu folle? Crois-tu que je vais te permettre d'épouser cet homme, avec cette infirmité?.... Borgne, un borgne!.... toi, jolie comme tu l'es, avec tes dix-neuf ans, ta fortune, tout ce que tu lui apportes!.. Non, mille fois non, ma fille, ne te forge pas un roman de dévouement de sacrifice; c'est inutile; je ne te donnerai jamais mon consentement.... Epouser un homme borgne!.... Et s'il perdait l'autre œil, il serait aveugle!.... ce serait agréable!

—Eh bien! maman, je serai son chien fidèle, je le conduirai, je le garderai, je l'aimerai toujours, malgré tout, contre tout, en dépit de tout!

J'étais d'une exaltation extraordinaire: mes sanglots recommencèrent de plus belle, et ils n'étaient pas, cette fois, près de s'arrêter, lorsque Justine rouvrit la porte; son honnête figure passait par tous les degrés de la stupéfaction.

—C'est y Dieu possible, mademoiselle, de se mettre dans cet état, parce que M. de Valente a oublié son œil! Il en achètera un autre, s'il le faut avant ce soir. Et il ne se jettera pas dans la rivière parce qu'il n'aura pas cette machine-là sur la figure!

Et Justine montrait au bout de ses doigts le monocle de Raoul, que je connaissais si bien, avec son gros verre rond, son cercle d'écaille, qui m'apparut, pour l'instant, comme un limbe lumineux.

Cependant, l'émotion m'empêchait de parler.

Maman, elle, alla vivement vers Justine.

—C'est cela que vous appelez un œil de verre, Justine?

—Ma fine! oui, madame, à moins qu'on ne dise, comme ça, un œil de vitre.... Je ne suis point, moi.... Dans tous les cas, ça ne lui va pas à monsieur Raoul, et mademoiselle fera bien de lui donner des lunettes, quand ils seront mariés.... C'est drôle que les hommes de ces temps-ci trouvent ça joli de regarder avec un œil de verre!.... Et que ça doit être joliment difficile à faire tenir sur la figure encore!..... Moi, bien sûr, je ne saurais pas.

Et Justine, avec une grimace comique, plissant la bouche, relevant le nez, essayait d'introduire le monocle sous son sourcil droit. Je n'y tins plus; mes larmes devenaient du fou rire. J'étais si contente!

III

Vingt-cinq ans de tout cela!....

Raoul a été un excellent mari, aussi insupportable du reste que ce genre d'individus; il porte depuis beau temps des lunettes et regarde avec ses deux yeux quand il veut voir quelque chose; le monocle est enterré au fond d'un tiroir; je le garde comme une relique de larmes et de rires et je compte le léguer à mes petits enfants.

Mes filles sont fiancées, et je me suis hâtée de leur dire que les allées du parc sont humides et froides le soir....

Chacun à son tour, en ce monde: la vie passe, et, bientôt, du vieux ménage, il ne restera plus que l'œil de verre de mon fiancé.

ANDRÉ DE BEAUMONT.

GONZALES & LAUDUMIEY.

Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs.

170 CHEMIN DU BAYOU, 170

Près Remparts.

VOITURES ET TALLY-HOS A LOUER.

Ordres pour enterrements reçus par téléphone jour et nuit,

TÉLÉPHONE NO 479.

21 fév 93—1 an

SENAC—Décédée hier, 25 août, à 2:30 heures P. M., VICTORINE SENAC, à l'âge de 7 mois, native de la Nouvelle Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, samedi, 26 août, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de l'encoignure Nord Peters et Delery.

NOUVELLE-ORLÉANS, 12 août 1893.

L'association existant auparavant sous le nom de la raison sociale BULGER & BRIEDY est, ce jour, dissoute par consentement mutuel. Les affaires seront continuées par M. M. BRIEDY, qui assume toutes les dettes et collectera toutes les réclamations.

M. BULGER.
M. BRIEDY.

17aout—17 20 26

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs les Sociétaires sont prévenus que l'Assemblée Générale Trimestrielle Régulière aura lieu à l'Asile le DIMANCHE, 27 août 1893, à 5 heures et demie de l'après-midi.

Lecture d'un amendement à la Constitution.

Par ordre du Président.

A. LE FRANÇOIS, Secrétaire.

L'administration prie Messieurs les Sociétaires de vouloir bien venir examiner les améliorations faites à l'Asile. 25 août—3f

Avis spécial.

Tous les jardiniers et planteurs de légumes de qui les fermiers des marchés ont exigé un *bonus* de vingt-cinq cents pour le droit d'apporter et de vendre leurs produits au Marché Français aux légumes, aussi bien que ceux qui ont été arrêtés pour avoir refusé de payer le dit montant, sont par le présent appelés et requis de se présenter à la salle de l'Association Mutuelle Protective des Jardiniers, No 269 rue Decatur, en face du Marché Français, journellement, entre 4 heures et 7 heures A. M.

Que chacun qui prend à cœur l'intérêt de ses affaires et la revendication de ses droits justes et légaux ne manque de répondre à cet appel.

Par ordre du Comité.

JOS. DIRMANN, Président. PHIL. REUTHER, Secrétaire.

Approuvé: SAMBOLA & DUCROS, Avocats.

25 août—3

SARAVIA.

Régulateur Mexicain Indien pour les dames, purement végétal.

Le plus grand bienfaiteur de la femme dans les cas de menstruations supprimées et douloureuses, Pertes blanches, Flux et Migraine, causés par les menstruations irrégulières.

Demandez à votre pharmacien le SARAVIA, et ne vous laissez pas induire à acheter un autre régulateur avant d'essayer le Saravia.

A vendre par I. L. Lyons & Cie. et tous les pharmaciens.

3 août—1m Jeu Mar Sam

Bains de vapeur turcs et russes.

BAINS Pour Dames, les Lundis de 8 a.m. à 5 p.m.; les Vendredis de 8 a.m. à midi pour Dames exclusivement. Pour Messieurs de 8 a.m. à minuit, tous les jours exceptés aux heures des jours réservés aux Dames. Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide. Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois ilets de la rue du Canal. Nos 102 à 106 RUE CONTI

EUG. GAUPP, Propriétaire. BAINS

27 juil 1 an

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.

Banque d'Epargnes Teutonia,

(TEUTONIA SAVINGS BANK.)

127....RUE DE LA COMMUNE....127

Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.

Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRES TROIS MOIS.

W. W. WEISS, Caissier.
M. ERNEST CASSARD, Payeur.

16 juil—1a

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district

1er nov 92—1 an—mer.jeu.dim

FRANTZ & OPITZ,

Horlogers et Joailliers

No 17 RUE BOURBON,

Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.

1er sept

Compagnie d'assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Succursale No 68 rue Royale.

Capital payé....$500,000 00
Actif, 1er janvier 1893....1,019,608 33

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER.

18 juin93—1 an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.

—SUCCESSEURS DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Actif, valeur réelle....$5,820,322

Pertes réglées à la Nouvelle Orléans ainsi que le font les Compagnies locales.

JULES TUYES, Agent-Résident.
39 RUE CARONDELET.

29mai—1an

THE Photo Co.

P. E. CARRIERE,
ADMINISTRATEUR,
Coin des rues Canal et Bourbon,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions

Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils—Prix de New York.

1er mars—2f p s—dim mer

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

12 nov—92—1 an

Montres Américaines Waltham,

—FAITES SPÉCIALEMENT POUR—

A. M. Hill

—BIJOUTIER—

113 et 115 RUE DU CANAL, Nlle-Orléans.

Envoyées par express avec pleine garantie sur reçu du prix et C.O.D.

Montres pour Dames, grandeurs exactes, unies ou ciselées.

Diamant au cedre, or massif	35 00	Montre plaquée or	15 00
Montre en or massif, 14 Karat	25 00	Montre en argent, massif	10 00
Montre en or massif, 10 Karat	20 00	Montre Silverine	8 00

Montres en diamants incrustés, $50.00, $75.00, $100.00.

Prix des Montres pour Messieurs, grandeur moyenne:

Montre en or, massif, 14 Karat	40 00	Montre plaquée, 14 Karat	20 00
Montre en argent, massif	10 00	Montre plaquée, 10 Karat	16 50

Avec garantie pour qualité et le temps.

UN STOCK COMPLET DE MONTRES FINES DE HOWARD. DIAMANTS, BIJOUTERIE ET ARGENT MASSIF.

A. M. HILL,

113 et 115 rue du Canal et 78 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

30avril—4m

LA MAISON DE MUSIQUE

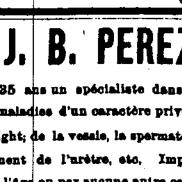

La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit

PHILIP WERLEIN,

135 - - RUE DU CANAL, - - 135

Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.

Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs. 2 avr—1 an.dim.mar.ven

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies.

Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 223 rue du Canal près le Dépôt du Fort Espagnol

12 déc 92—1 an

BUVEZ!!!

L'eau minérale effervescente de la Source d'Abita.

Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.

30 sept—1 an sam dim

DENTISTES.

Dr CHARLES LANAUX,

DENTISTE,

No 196 rue Canal, près Remparts.

Etant de retour dans cette ville, offre à sa clientèle et au public en général ses services professionnels. Le tarif qui suit convaincra chacun de la grande réduction dans ses prix, sans compétition, ce qui met son travail à la portée de tous:

Aurification à $2 00; amalgame $1 00; ciment 50c.; jeu de dents complet (un dentier) $10 00; une dent ou plus sur plaque, de $4 00 à $8 00; couronne en or massif à $10 00; extraction de dents avec l'usage de la cocaïne, 50c.

N'employant pas d'assistant, le Dr Lanaux offre une garantie de 4 ans pour tout ouvrage exécuté par lui.

18mai—1an—DMaJ

C E. KELLS & M. VIET

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre [illegible] le ressort de leur art. [illegible] de palais artificiels.

C. LAZARD & CO., LIMITED,

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

1er fan—Dim Mar Ven

INSTITUTIONS.

Le Président du Collège de Spring Hill

Est en ville, au Collège des Jésuites, rue Baronne. Les parents désirant envoyer leurs enfants à Spring Hill peuvent le voir de 9 heures à 11 heures 30 A. M., et de 1 heure à 4 P. M. tous les jours jusqu'au 6 sept., jour où il partira à 11 heures du matin pour la Mobile.

25 août—au 6 sept

Collège des Jésuites.

La prochaine session, au Collège des Jésuites, sera ouverte MERCREDI, 4 septembre 1893. Les parents désirant mettre leurs enfants au collège pourront voir le préfet d'études tous les jours pendant les vacances, de 9 heures 30 à 11:30 du matin, et 1 heure à 3 heures de l'après midi. 20 août—au 4 sept

LE COLLEGE JEFFERSON, A ST-JACQUES, LNE.,

Sous la Direction des Pères Maristes,

Est à Collège Point, sur le Mississipi, à 50 milles en amont de la Nouvelle Orléans, avec laquelle il a des communications toutes les heures par bateaux à vapeur et des trains des chemins de fer Vallée du Mississipi et Texas Pacific.

Conditions modérées. La session commence le 5 septembre. Pour des renseignements, s'adresser au Très Rév. J. H. Blenk, S. M., Convent P. O., Paroisse St-Jacques, Lne.

6juil au 5sept—

L. Grunewald Co.

Limited.

127 RUE CANAL.

PIANOS NEUFS, $250 et au-dessus.

PIANOS AYANT PEU SERVI, $150 et au-dessus.

PIANOS DE SECONDE MAIN, $25 et au-dessus.

24janv—1an

SOARDS'

1893—NEW ORLEANS—1893

City Directory

Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous-le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix....$1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)....50

Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1892, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.

17 fév—

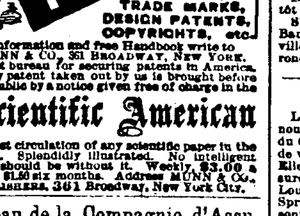

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 4 mars 1893.

La compagnie publie l'exposé suivant, couvrant une période de neuf mois, du 1er JUIN 1892 au 28 FÉVRIER 1893:

Primes reçues pendant les dits neuf mois:		
Sur risques d'incendie	$114,646 87	
Sur risques maritimes	2,622 08	
Sur risques de rivières	4,001 20	
Primes non acquises pendant les derniers neuf mois de l'année passée, maintenant acquises	36,885 00	
Total		$158,155 15
Moins—Primes non acquises à partir du 1er juin 1892		38,920 00
		$119 935 15
Pertes payées:		
Sur risques de feu	$48,295 63	
Sur risques maritimes	381 62	
Sur risques de rivières	2 80	
	$48,680 05	
Primes rendues	$13,842 75	
Réassurances	3,353 86	
Dépenses totales	12,553 29	
Taxes	8,827 89	
Frais d'avocat et de cour	431 40	
Compte de courtage	5,286 13	
	$44,295 32	
		$92 975 37
		$26,959 78
Moins—Réserve pour pertes non ajustées		$10,337 00
		$16,622 78
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer		$15,360 14
Bénéfice		$31,982 92
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Billets recevables		3,477 60
Billets garantis par hypothèques et collatéraux		96,605 88
Primes en cours de collection		20,968 85
Propriétés foncières		163,680 55
Argent comptant		18,952 64
Actions de banques (valeur du marché)		6,930 00
Actions d'assurances (valeur du marché)		10,600 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)		10,833 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français L'ted (valeur du marché)		1,200 00
Bons à primes (valeur du marché)		28,632 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)		6,225 00
Louisiana 4s new consols (valeur du marché)		18,900 00
Avance sur l'habitation Olivier		6,392 52
Meubles de Bureau, etc		2,400 00
Jugements		600 00
Primes dues par le gouvernement des Etats-Unis		7,699 44
Total		$334,077 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, Nouvelle-Orléans, Lne, ce quatrième jour de mars 1893.

[illegible]AS. FAHEY, Notaire

5 mars—[illegible]

AMUSEMENTS.

GRAND FESTIVAL.

Célébration du jour de la Louisiane par l'"Association de Bienfaisance Protectrice de la Louisiane"

—AUX—

FAIR GROUNDS,

LE 25 AOUT 1893.

Jour de St-Louis au profit du Fonds de secours.

Sports, gaîté et amusements.

Pour les détails, voir le programme.

Entrée....25 cents

Les enfants au-dessous de 10 ans seront admis gratuitement; de même que les enfants des écoles publiques et les orphelins des asiles de la ville.

Les billets pour enfants des écoles publiques s'obtiendront des gardiennes des écoles publiques. Les petits privilèges en vente par M. Geo. W. Dearing, Jr., 39 Passage de la Bourse.

20 août—20 22 23 24 25

WEST END.

Grande Fête Musicale tous les Soirs

—PAR LA—

Célèbre Bande du West End.

AUSSI, RÉ-ENGAGEMENT DE

M. A. R. Knoll

et Mlle Marie McNeill,

Les fameux cornetistes du monde pour duos et solos dans des morceaux de choix populaires et classiques.

8 août—

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers.

26 oct—

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et [illegible] de pianos une spécialité. 20mars—

E. BARBIER,

Successeur de S. Fournier,

Horloger et Bijoutier,

60 RUE ROYALE, 60

Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans.

MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.

Réparations de tous objets concernant sa profession.

Garantie complète. Prix modérés.

Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez!

1er déc—1an

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Watterson sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot, $15 comptant et la balance $5 par mois.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans.

Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.

Nous prions les amateurs de se hâter car bientôt ces lots doubleront de prix.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Bandot, propriétaire au Clos Vougeot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourchy, notaire, 31 1/2 Carondelet, Nouvelle-Orléans. 4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos-Vougeot même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pacaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Louisburg, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun; 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.

28 oct—

THE LEON QUEYROUZE

Commission Co. Limited,

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

Magasin du Bon Marché

61....RUE ROYALE....61

F. ADRIEN BRUNET

Joaillier, Bijoutier, Horloger,

MARCHAND DE

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.

Achat et échange de vieil or et argent.

Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.

14 déc 92—1an

JOURNAUX FRANÇAIS

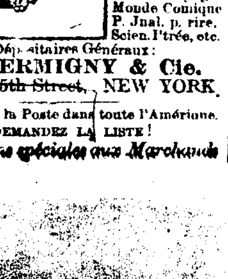

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Il'rée, etc.

Dépositaires Généraux: L. DERMIGNY & Cie. 126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique. DEMANDEZ LA LISTE!

Conditions spéciales aux Marchands

CHARTE
—DE LA—
Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY", son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company, dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 5 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à faire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation soient entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio [illegible]

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893

(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

[illegible]